

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 1^{er} octobre 2020

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs s'est réuni à la CCI du Doubs à BESANCON sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, le 1^{er} octobre 2020 à 10 h 00.

Étaient présents :

M. Christian BONNET
Mme Christine COREN-GASPERONI (procuration à M. BONNET jusqu'à son arrivée à 11 h 50)
M. Marcel COTTINY
M. Nicolas DIAMANDIDES
M. Daniel DEFRASNE (départ à 11 h 50 puis procuration à Mme DOUCHEZ)
Mme Elise DOUCHEZ
M. Abdelaziz KOUSSOURI
M. François LAIGNEAU
Mme Myriam LEMERCIER
Mme Sylviane MAXEL
Mme Denise PAUL (procuration à Mme DOUCHEZ jusqu'à son arrivée à 11 h 50)
Mme Soledade ROCHA
M. Pascal ROUTHIER (départ à 12 h 45 puis procuration à M. LAIGNEAU)
M. Denis SCHNOEBELEN
Mme Danièle TETU
M. Gérard THIBORD

Mme Nadège GOUJON, représentante du Comité Social et Économique
Mme Virginie MENIGOZ, Commissaire du Gouvernement

Excusés :

M. Mohamed ABID (procuration à Mme MAXEL)
M. Philippe ALPY (procuration à Mme BOUQUIN)
Mme Jacqueline CUENOT-STALDER (procuration à M. DEFRASNE)
M. Jean-Pierre GURTNER (procuration à M. SCHNOEBELEN)
M. Jean-Louis NORIS
M. Pierre SIMON (procuration à Mme LEMERCIER)

Mme Vanessa GIRARDET, Commissaire aux Comptes

Assistaient à la séance : M. Laurent GAUNARD, Directeur Général Adjoint
Mme Mireille CORROTTE, Directrice du Développement et du Patrimoine
M. Frédéric PAPELOUX, Directeur de la Gestion Locative
Mme Nadia SKAKNI, Directrice des Affaires Comptables
Mme Lucie LOUVET, responsable communication
Mme Evelyne VENITUCCI, responsable RH

Secrétaire de séance : Mme Elodie HUMBERT

L'ordre du jour est le suivant :

HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.04.017
RENDU COMPTE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
POUR L'ANNEE 2019

VU le rapport d'activité de la CAO pour l'année 2019,

VU la convocation envoyée le 18 septembre 2020 aux membres du Conseil d'Administration contenant le projet de délibération,

CONSIDERANT que ce rapport ne fait l'objet d'aucune remarque

Le Conseil d'Administration prend acte de ce rendu compte.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 2 OCT. 2020



Contrôle de légalité



La Présidente,
Christine BOUQUIN

**HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

RAPPORT N° 2020.04.017

**RENDU COMPTE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
POUR L'ANNEE 2019**

I. Préambule

Le rapport d'activité ci-dessous ne reflète que l'activité de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) au cours de l'année 2019 et non l'activité globale en matière d'achat public, puisqu'un certain nombre de marchés sont attribués directement par le Directeur Général.

II. Rappel du rôle de la CAO

Depuis 2016 jusqu'à ce jour, le rôle et la composition de la CAO ont évolué.

Ainsi, pour les procédures mises en œuvre entre le 1^{er} avril 2016 et le 1^{er} juillet 2017, la CAO avait pour objet d'attribuer les marchés passés selon une des procédures formalisées définies à l'article 25 du décret du 25 mars 2016 précité.

Puis, pour les procédures mises en œuvre entre le 1^{er} juillet 2017 et le 24 novembre 2018, la CAO avait pour objet de procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens. Elle émettait un avis sur ces candidatures et offres.

Enfin, pour les procédures mises en œuvre depuis le 24 novembre 2018 (délibération du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2018), la CAO a pour objet de rendre un avis sur l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

Enfin, en vertu de l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CAO doit toujours émettre un avis sur les projets d'avenant entraînant une augmentation du montant du marché supérieure à 5 %, lorsque ces avenants se rapportent à des marchés qui ont eux-mêmes été soumis à l'avis de la CAO.

III. Activité de la CAO en 2019

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie huit fois au cours de l'année 2019.

Concernant les procédures mises en œuvre avant le 1^{er} juillet 2017, elle a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de 56 logements – 1-3-5-7 et 13-15-17, Rue Cordier à PONTARLIER (Groupe 62).

Concernant les procédures mises en œuvre après le 24 novembre 2018, la Commission a rendu un avis sur l'attribution des marchés suivants :

- Marché d'astreinte technique pour divers corps d'état,

- Marché d'astreinte technique pour divers corps d'état – Relance lots 1, 2, 4, 5 et 9,
- Fourniture de gaz propane et entretien des réseaux pour 158 logements et une chaufferie collective (16 logements) sur le département du Doubs,
- Entretien et garantie totale des chaudières individuelles, radiateurs gaz, chauffe-bain, chauffe-eau thermodynamique, pompes à chaleur, panneaux solaires et VMC gaz,
- Entretien et dépannage des ventilations mécaniques contrôlées (VMC) collectives sur le département du Doubs,
- Fourniture et acheminement d'énergie électrique,
- Entretien ménager des bâtiments administratifs d'Habitat 25,
- Prestation d'entretien des réseaux d'assainissement - Lot n°02 - Patrimoine de l'agence de Montbéliard.

Enfin, la CAO a émis un avis sur 5 avenants entraînant une augmentation globale du montant des marchés supérieure à 5 %.

S'agissant d'un rendu compte, le Conseil d'Administration est invité à prendre connaissance de ces éléments.

La Présidente,
Christine BOUQUIN



Préfecture du Doubs

Reçu le - 2 OCT. 2020



Contrôle de légalité